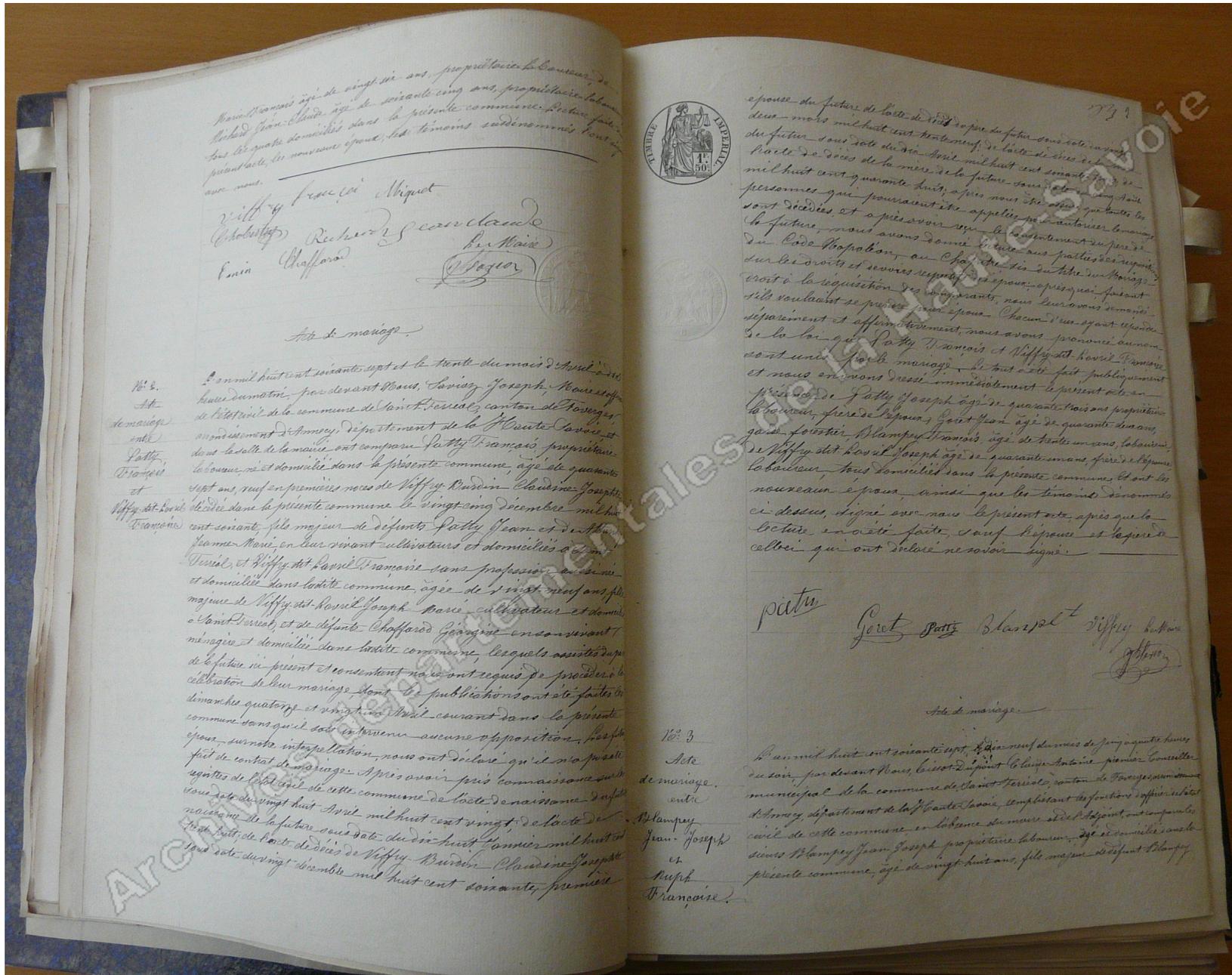


Archives départementales de la Haute-Savoie

SAINT-FERRÉOL - Cote AD 74 - AD74 1500-1900



Marie Françoise âgée de vingt six ans, propriétaire laboureur
 habite à Saint-Ferréol, âgée de soixante cinq ans, propriétaire laboureur
 tous les quatre domiciliés dans la présente commune. Prestes parties
 pendant acte, les nouveaux époux, les témoins sadonnominés sont
 avec nous.

Niffy François âgé de vingt six ans, propriétaire laboureur
 habitant à Saint-Ferréol, âgé de soixante cinq ans, propriétaire laboureur
 tous les quatre domiciliés dans la présente commune. Prestes parties
 pendant acte, les nouveaux époux, les témoins sadonnominés sont
 avec nous.

Acte de mariage

N^o 2.
 Acte de mariage
 entre
 Patten
 François
 et
 Niffy dit David
 Françoise

Le premier huit cent soixante sept et le huitième du mois d'Avril à six
 heures du matin par devant Nous, Louis Joseph, Maire de la commune
 de Saint-Ferréol, canton de Passy, département de la Haute-Savoie et
 dans la salle de la mairie ont comparu Patten François, propriétaire
 laboureur, et domicilié dans la présente commune, âgé de quarante
 sept ans, natif en première nos de Niffy, Rardin Claude neveu Joseph
 âgé de cinquante deux ans, natif de Saint-Ferréol, et de Marie
 Jeanne Marie, en leur vivant cultivateurs et domiciliés à Saint
 Ferréol, et Niffy dit David Françoise sans profession en son
 et domiciliée dans ladite commune, âgée de vingt neuf ans, fille
 majeure de Niffy dit David Joseph, cultivateur et domicilié
 à Saint-Ferréol, et de défunte Choffard Françoise en son vivant
 ménagère et domiciliée dans ladite commune, lesquels assistés du
 futur et présent et consentent nous ont requis de procéder à la
 célébration de leur mariage dont les publications ont été faites le
 dimanche quatorze et vingt-neuf Avril courant dans la présente
 commune sans qu'il soit intervenu aucune opposition. Par suite
 d'un sur note interpellation, nous ont déclaré qu'il n'y a pas eu
 fait de contrat de mariage. Après avoir pris connaissance sur
 agents de l'état civil de cette commune de l'acte de naissance d'après
 sous acte du vingt huit Avril mil huit cent vingt, de l'acte de
 naissance de la future sans date du dix huit dernier mil huit cent
 vingt, de l'acte de décès de Niffy Rardin Claude neveu Joseph
 sans date du vingt deuxième mil huit cent soixante sept, et

épouse du futur de l'acte de son mariage du futur sans date, nous
 deux-mois mil huit cent vingt, de l'acte de son mariage
 du futur sans date du dix huit mil huit cent soixante sept, et
 l'acte de son décès de la mère de la future sans date du dix huit
 mil huit cent quarante huit, après nous être assurés que toutes les
 personnes qui pourraient être appelées en la autoriser le mariage
 sont venues et a pu être appelé en la autoriser le mariage
 la future nous avons donné le consentement du père et
 du Code Napoléon, au Chap. de la tutelle et de la curatelle
 sur les droits et devoirs respectifs des époux, après qu'il n'y a
 eut à la requête des nouveaux époux, nous leur avons remis
 s'ils voulaient se priver de leur époux. Chacun d'eux ayant déclaré
 séparément et affirmativement, nous avons prononcé que nous
 de la loi que Patten François et Niffy dit David Françoise
 sont unis par le mariage. Le tout a été fait publiquement
 et nous en avons dressé immédiatement le présent acte en
 présence de Patten Joseph, âgé de quarante trois ans, propriétaire
 laboureur, frère de l'époux, âgé de quarante deux ans,
 sans profession, Blampy François, âgé de trente un ans, laboureur,
 et Niffy dit David Joseph, âgé de quarante ans, frère de l'époux,
 cultivateur, tous domiciliés dans la présente commune, et ont les
 nouveaux époux, ainsi que les témoins sadonnominés
 ci dessus, signé avec nous le présent acte, après que la
 lecture en a été faite, et que l'époux et la future
 celui qui ont déclaré ne savoir signer.

Patten
 Gout Patten Blampy Niffy dit David
 François

Acte de mariage

N^o 3
 Acte de mariage
 entre
 Blampy
 Jean Joseph
 et
 Niffy
 Françoise

Le premier huit cent soixante sept, à six heures du matin de jour, à six heures
 du soir, par devant Nous, Louis Joseph, Maire de la commune de Saint-Ferréol, canton de Passy, département de la Haute-Savoie et
 dans la salle de la mairie ont comparu Blampy Jean Joseph, propriétaire laboureur, âgé de cinquante ans, et
 Niffy Françoise, sans profession, âgée de vingt huit ans, fille majeure de Niffy dit David François, cultivateur et domicilié à Saint-Ferréol, et de
 défunte Choffard Françoise, en son vivant ménagère et domiciliée dans ladite commune, lesquels assistés du futur et présent et consentent nous ont requis de procéder à la
 célébration de leur mariage dont les publications ont été faites le dimanche quatorze et vingt-neuf Avril courant dans la présente commune sans qu'il soit intervenu aucune opposition. Par suite d'un sur note interpellation, nous ont déclaré qu'il n'y a pas eu fait de contrat de mariage. Après avoir pris connaissance sur agents de l'état civil de cette commune de l'acte de naissance d'après sous acte du vingt huit Avril mil huit cent vingt, de l'acte de naissance de la future sans date du dix huit dernier mil huit cent vingt, de l'acte de décès de Niffy Rardin Claude neveu Joseph sans date du vingt deuxième mil huit cent soixante sept, et